VOUS RECEVEZ UNE DEMANDE ANTICIPÉE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR (DAAMM) PAR UN.E USAGER.ÈRE OU PROCHE AIDANT.E ?

Tout.e professionnel.le a la responsabilité de **soutenir et de guider l'usager.ère** et éventuellement ses proches à travers son processus de DAAMM même si vous n'êtes pas impliqué.e dans sa réalisation.

Voici ce que vous devez faire pour **orienter et soutenir l'usager.ère** et le.la proche aidant.e dans la démarche.

Étapes préparatoires

- Si vous êtes ciblé.e dans la phase 1 de la formation par votre supérieur immédiat, veuillez suivre la formation ENA, N0 16706 (https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html)
- Vous devez lire le guide pour la personne et ses proches. La demande anticipée d'aide médicale à mourir / Guide pour la personne et ses proches (gouv.qc.ca)
- Consulter régulièrement la page **extranet** pour plus d'information qui sera mise à jour : https://www.extranetccsmtl.ca/index.php?id=21938 dans la **section Demande anticipée**
- Vous n'êtes pas en mesure d'assurer le suivi de la demande, veuillez-vous référez à votre supérieur immédiat afin de trouver une personne ressource dans votre service pour répondre à l'usager.ère ou au proche aidant.e.

Lors de la rencontre avec l'usager è re et/ou ses proches

- Communiquer l'information en lien avec le guide, lui expliquer brièvement les étapes préparatoires, les réflexions à faire avec le soutien de ses proches.
- L'encourager à consulter les informations sur sa maladie sur des sites fiables.
- Encourager l'usager.ère à amorcer sa réflexion sur les manifestations cliniques liées à sa maladie avant de rencontrer son médecin ou son IPS.
- Référer l'usager.ère à son médecin de famille ou son IPS pour prendre un rendez-vous et faire la demande d'AAMM.
- Si l'usager.ère n'a pas de médecin de famille ou IPS: le référez au Guichet d'accès à la première ligne (GAP): <u>Guichet d'accès à la première ligne (GAP) Extranet (extranetccsmtl.ca)</u>